



# Commission Logement

## 31 Mai 2022

---

### **Présentation et bilan de l'assistance sociale**

---

L'assistance sociale (Sabria) a repris son poste il y a 15jours.

Selon les documents qu'elle a reçus de sa remplaçante durant son absence de plusieurs mois, 14 personnes ont fait des demandes de logements sociaux ce qui paraît peu, car en 15 jours elle a déjà eu 8 demandes. Sabria nous a informé d'une personne en urgence pour une mobilité qui n'aurait reçu aucun appel d'un conseillé action logement, ce qui va être corrigé.

**En moyenne sur la région parisienne, il faut 9 ans pour obtenir un logement.** Un salarié attend depuis 10ans et a dû partir dans un petit appartement avec sa famille chez ses parents. Pour cette personne un dossier dalo (droit au logement opposable) doit être créé. Nous avons déjà parlé de cette personne lors de la précédente réunion. Malgré l'attribution de point, la décision finale appartient au bailleur.

Nous apprenons en fin de réunion que **le salarié va enfin signer un bail locatif**.

#### **Bilan de l'année 2021**

La contribution a baissé principalement en lien avec la baisse de la masse salariale (PSE). **Seuls 43 logements ont été attribués.** La direction affiche 163% de retour sur la somme versée, car pour 920099€ nous avons perçu 1500482€.

Un élu CGT explique que ses chiffres sont faussés à cause de l'aide à la performance énergétique qui affiche une somme de 612646€.

Au 31 mai 2022, 11 attributions locatives ont été trouvées nationalement (148 000 €), 2 dossiers de prêt accession au logement (80 000€), 1 prime accession (10000€), prêt travaux (9790 €), 2 dossiers aide performance énergétique (24 185€), 23 dossiers d'aide Mobilipass/Jeune (35 800€), 11 aides à la mobilité (11 000€) et 1 dossier d'aide à la subvention.

Pour Sabria, **les salariés ne connaissent pas leur droit au logement** comme le dispositif Dalo. Sabria signale ne plus avoir aucun contact avec des conseillers action logement et souhaiterait une solution.

**Le système repose sur un scoring (point). Les personnes se positionnent sur un logement, ils se retrouvent classés par point. Seuls les 3 premiers peuvent visiter le logement.** D'après Sabria les personnes ayant postulé dans les temps se font refouler avant même la commission d'attribution et de plus sans connaître le motif du refus.

Quelles sont les solutions pour une personne à la rue ?

Il y a des logements temporaires, mais uniquement pour des personnes de moins de 30ans ou un couple de moins de 30 ans. Mais pas de solution pour une famille.

Action logement n'a pas de logement d'urgence.

Les logements temporaires ne peuvent pas être occupés plus de 2ans.

Un salarié qui fait un dossier ne doit surtout pas l'annuler pour ne pas perdre son ancienneté.

Une aide de 1000€ peut être attribué au salarié dont le salaire n'excède pas 1 fois ½ le SMIC grâce à « mon job mon logement ». Ainsi un couple qui n'excède pas ce plafond peut bénéficier de 2fois 1000€. Certaines conditions sont nécessaires pour en bénéficier. Voici le lien pour plus de renseignements : <https://www.actionlogement.fr/aide-mon-job-mon-logement-jeunes>

Une communication va être faite concernant action logement, en particulier pour « mon job mon logement »

Pour faciliter l'accès aux logements, Conforama va attribuer des points supplémentaires.

L'ensemble des guides de la commission logement vont être remis à jour et mis à la disposition des csee, Dm et Ra. N'hésitez pas à les consulter pour connaître la marche à suivre.

**Les membres CGT de la commission logement**

**Philippe Vigny et Raphaël Canta**